

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil d'établissement de l'école Ste-Cécile tenue le 26 novembre 2019 à 19h00.

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Véronique Langlois, parent
Roger Gaulin, parent
Isabelle Forcier, parent
Amélie Pomerleau, parent
Marie-Ève Laflamme, parent substitut
Sophie Paquette, directrice
Karine Villeneuve, technicienne du service de garde
Amélie Ménard, enseignante
Karine Montreuil, enseignante
Annie Choinière, enseignante
Nathalie Dubé, enseignante
Kristine Galipeau, secrétaire
Jacqueline Meunier, membre de la communauté

Étaient absents(es), Mesdames et Messieurs :

Isabelle Desmarais, parent
Annie Tremblay, parent
Johanna Fehlmann, membre de la communauté

1. Ouverture de l'assemblée

M. Roger Gaulin ouvre l'assemblée à 18h59.

2. Vérification du quorum

M. Roger Gaulin constate le quorum.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour :

L'ordre du jour est proposé par Mme Amélie Ménard et appuyé par Mme Annie Choinière tel que présenté.

19CE1920-023

Adopté à l'unanimité

4. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal du 29 octobre 2019

Il est proposé par Mme Amélie Pomerleau et appuyé par Mme Isabelle Forcier d'adopter le procès-verbal de la séance du 29 octobre 2019 tel que présenté.

19CE1920-024

Adopté à l'unanimité

5. Questions à l'étude pour suivi

5.1 Lors du dernier C.É., Mme Isabelle Forcier mentionnait qu'elle avait remarqué que le formulaire pour l'intimidation n'était plus sur notre site Internet. Mme Sophie Paquette mentionne qu'effectivement la commission scolaire a procédé à des changements des sites Internet et nous n'avons plus accès au formulaire, mais nous l'avons remis en ligne dernièrement.

5.2. M. Roger Gaulin se questionne s'il y a eu des changements concernant les assiettes en styromousse depuis le dernier conseil d'établissement. Mme Sophie Paquette mentionne qu'elle a informé Denise Dépôt, la responsable de la cafétéria, qu'il faudrait trouver une solution soit d'utiliser des assiettes récupérables ou d'utiliser des assiettes lavables. Mme Denise Dépôt s'est renseignée pour le prix des assiettes récupérables, mais c'est trop dispendieux donc le retour aux assiettes lavables sera préconisé. Mme Sophie Paquette nous informe qu'elle a discuté avec

Mme Isabelle Martin, responsable des Loisirs à la municipalité, pour la possibilité d'avoir un bac pour récupérer le polystyrène.

6. Sorties - précisions

Mme Sophie Paquette nous informe que lors de la réunion des directions à la CSVDC, il y a eu une précision concernant le budget « sorties culturelles ». Elle nous explique qu'il faut absolument faire une sortie à l'extérieur de l'école et qui fait partie du bottin des artistes pour que la dépense soit effectuée dans ce budget. Cette nouvelle information a occasionné des changements d'activités pour certains niveaux. Mme Annie Choinière mentionne que les élèves de 1^{re} et 2^e année ont été invités à se rendre à l'Artopex, le 17 février prochain. Les frais de la sortie et du transport seront commandités par le IGA Gazaille.

Il est proposé par Mme Véronique Forcier et appuyé par Mme Amélie Pomerleau d'approuver la sortie à Artopex telle que présentée.

19CE1920-025

Approuvé à l'unanimité

7. Budget révisé

Mme Sophie Paquette nous présente le budget révisé à l'aide d'un document envoyé précédemment aux membres du C.É. Elle nous mentionne que la C.S. à un déficit de 1,8 million à combler pour l'année 2019-2020 et que des solutions ont été apportées afin de réduire la dette. Mme Sophie Paquette nous informe que l'année prochaine, nous devons nous attendre à avoir des diminutions au niveau budgétaire ce qui aurait des conséquences sur les services aux élèves. De plus, elle nous mentionne que cette année, nous avons seulement 21 h de service de T.E.S et que ce n'est pas suffisant. Cette nouvelle inquiète beaucoup les membres du C.É. et Mme Amélie Pomerleau se demande s'il n'y a pas quelque chose à faire pour exprimer leurs inquiétudes. M. Roger Gaulin propose d'écrire une lettre à la commission scolaire et il demande l'aide d'un autre membre du C.É. Mme Karine Montreuil enseignante, va également lui envoyer la lettre que le personnel enseignant a composée pour dénoncer la situation qui se dégrade déjà. Les membres du C.É. approuvent le budget révisé, mais ils désirent exprimer leur mécontentement face aux nombres d'heures insuffisants au niveau du service aux élèves (T.E.S.), mais ils sont conscients que le budget respecte le minimum de ce que l'école peut avoir comme service.

Résolution :

Le conseil d'établissement de l'école Ste-Cécile adopte le budget révisé de 2019-2020 tel que présenté.

Il est proposé par M. Roger Gaulin et appuyé par Mme Karine Montreuil d'approuver le budget révisé tel que présenté.

19CE1920-026

Approuvé à l'unanimité

8. Consultation CS

Actes d'établissement 20-21 :
Le C.É. est en accord

Plan triennal 20-23 :
Le C.É. est en accord

Détermination des services éducatifs 20-21 :
Le C.É. est en accord

PO-05 Admission et inscription des élèves dans les écoles de secteurs 20-21

Le C.É. est en accord

9. Fondation Pierre Breton – don

Mme Sophie Paquette nous informe que nous avons reçu un chèque de 400.00\$ de la Fondation Pierre Breton qui servira à payer les collations et les repas chauds aux élèves dans le besoin.

Résolution:

Le C.É. de l'école Sainte-Cécile désire que le montant offert par la Fondation Pierre Breton soit utilisé pour soutenir les élèves de l'école dans le besoin. La somme de 400.00\$ servira donc à faire l'achat de collations et de repas chauds pour ces élèves.

Il est proposé par M. Roger Gaulin et appuyé par Mme Amélie Pomerleau d'approuver que le montant de 400.00 \$ soit utilisé afin de faire l'achat de collations et de repas chauds.

19CE1920-027

Approuvé à l'unanimité

10. Projet de parascolaire

Mme Sophie Paquette nous propose une nouvelle activité parascolaire sur l'heure du midi. Il s'agit de Madame Mousse (Valérie Blanchette) qui offre des activités d'artisanat. Voici quelques projets qu'elle aimerait réaliser avec les élèves inscrits : savon, sac recyclable, etc. L'activité parascolaire aurait lieu durant 10 semaines au coût de 65.00\$ par élèves.

Il est proposé par Mme Annie Choinière et appuyé par Mme Véronique Langlois d'approuver l'activité parascolaire de Madame Mousse telle que présentée.

19CE1920-028

Approuvé à l'unanimité

11. Rapport des partenaires

Direction : Mme Sophie Paquette mentionne que l'équipe-école travaille fort et qu'il y a un regain d'énergie depuis quelque temps. Elle nous informe que Mme Marylène qui offre les cours de chant sur l'heure du dîner aimerait pour la prochaine session faire un spectacle de talent.

Équipe-école : Mme Karine Montreuil mentionne que la campagne de financement des élèves de 6^e année s'est bien déroulée et la livraison des recettes en pot également. Mme Annie Choinière mentionne que les élèves de 1^{re} année ont décoré les toiles avec l'histoire du loup. Mme Kristine Galipeau nous informe que grâce à l'initiative de Mme Carolann Viens, enseignante de 1^{re} année, tous les jours de décembre un membre du personnel lira une partie d'un conte de Noël à l'intercom. L'histoire sera lue lors de la période de repos après le dîner.

Communauté : Mme Jacqueline Meunier, nous informe que le samedi 14 décembre, la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton organise une activité qui consiste à la confection de la traditionnelle maison de pain d'épices. Ensuite, le spectacle de Bagatelle et les secrets du père Noël seront présentés. Mme Sophie Paquette nous informe que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton met en vente des terrains pour duplex et triplex, et ce dans la rue derrière l'école. Les acheteurs ont deux ans pour se construire.

12. Parole au public

M. Roger Gaulin trouve que nous avons une belle équipe et il remarque qu'il y a une belle collaboration entre la municipalité et l'école. De plus, il mentionne que l'école tient bien informé les parents. Il apprécie également le fait que la direction connaît le nom des enfants. Mme Marie-Ève Laflamme aborde dans le même sens et elle souligne le travail des éducatrices du service de garde. Mme Jacqueline Meunier mentionne qu'auparavant les membres du personnel qui venant de l'extérieur venait de reculons, mais que finalement les gens décident de rester.

13. Varia

Aucun varia

14. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Mme Amélie Ménard et appuyé par Mme Véronique Langlois de lever l'assemblée à 20h44

19CE1920-029

Adopté à l'unanimité

Président

Directrice